

## CONDITIONS DE VENTE

Toutes les commandes passées à notre entreprise, quelle que soit la méthode, sont soumises aux conditions générales de vente en Europe. Les prix indiqués en Euros s'entendent TVA comprise et sont révisables sans préavis. Les frais de port sont précisés dans notre devis. Des remises peuvent être accordées en fonction de la quantité commandée et seront indiquées clairement dans notre devis. Veuillez nous consulter si vous désirez un conditionnement différent de ceux proposés. Les factures sont payables à notre adresse :

BIEN-ÊTRE MATÉRIAUX

9 rue E. Michelet

94200 Ivry

Tél : 01 49 60 12 15

Fax : 01 49 60 12 30

Les commandes doivent être passées par écrit de façon claire, accompagnées d'une signature et de leur règlement en Euros TTC. En cas de litige, le tribunal de commerce de Créteil est la seule juridiction reconnue et acceptée de part et d'autre.

### *Livraison*

En cas de colis endommagé ou ne correspondant pas à la commande, seules les réserves expressément portées sur le Bon de Livraison au moment de la réception pourront être prises en compte : il est indispensable de décrire la nature du dégât constaté. Nous recommandons donc de débiller les colis avant le départ du transporteur.

Ne prenant aucune marge sur les frais de port, nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de litige, et ne faisons que répercuter les éventuels dédommagements des transporteurs : en général, en cas d'avarie, ces derniers ne remboursent que le coût de la marchandise à l'exclusion des dégâts induits (retard de chantier etc.).

En cas d'absence sur une tranche horaire convenue à l'avance, ou d'informations erronées sur le lieu de livraison, nous ne saurions être tenus responsables des éventuels frais de re-livraison.

### *Garantie*

Les garanties mentionnées sont des garanties fabricant. En aucun cas la déficience d'un fournisseur ne saurait obliger le vendeur. La durée est celle indiquée sur la facture. Elle n'est valable que sur présentation de la facture ainsi que de la marchandise à notre magasin. Sauf accord exceptionnel, les frais de port sont à la charge du client. Indépendamment de la garantie ainsi consentie, le vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du code civil. Il reste également tenu par les obligations des articles ci-dessous du code de la consommation : Article L211-4 Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L211-5

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L211-12

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

*S.a.r.l. au capital de 7622,45 Euros - SIRET 418 647 004 00039 - N.A.F. 4673B*

*Identification intracommunautaire : FR 59 418 647 004*

*Banque : BFCC (Code bq 42559, guichet 00005, cpte 21004732802, RIB 82*